

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des personnes physiques (P)

Numéro de gestion : 2020 A 00063

Numéro SIREN : 452 216 922

Nom ou dénomination : DESVAUX Ludovic, Thierry, Eric

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2020 sous le numéro de dépôt 406

Déclaration d'affectation par un entrepreneur individuel à responsabilité limitée

I. – Renseignements généraux

Nom : **DESVAUX**

Nom d'usage :

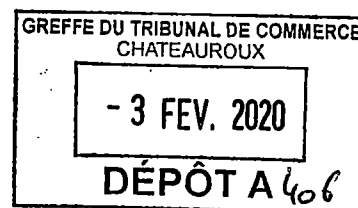
Prénom : **LUDOVIC**

Né(e) le : **30/08/1971** à : **VIRE NORMANDIE**

Domicile : **14 PLACE SAINT-CYRAN 36000 CHATEAUROUX**

Objet de l'activité professionnelle de l'EIRL :

CAFE BAR BRASSERIE



Adresse où est exercée l'activité professionnelle de l'EIRL :

172 bis AVENUE JOHN KENNEDY 36000 CHATEAUROUX

Dénomination de l'EIRL : **EIRL DESVAUX LUDOVIC**

Nom commercial : **BERRY BREIZH** Enseigne : **BERRY BREIZH**

Date de clôture des comptes : **31 DECEMBRE**

N° SIREN, s'il a déjà été attribué :

Le cas échéant, registre de publicité légale où est déjà immatriculé le déposant (*indiquer le lieu*) :

- Registre du commerce et des sociétés (RCS) de :
- Répertoire des métiers (RM) de :
- Registre spécial des agents commerciaux (RSAC) de :

Situation matrimoniale :

Marié(e) Pacsé(e) ou en concubinage Autre

En cas de mariage, précisez le régime matrimonial : **Communauté légale**

Création Passage d'entrepreneur individuel en EIRL

Lieu de dépôt de la déclaration (1)

RCS de : CHATEAUROUX

- RSAC de :
- Registre spécial des EIRL du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance statuant en matière commerciale de :
- Répertoire des métiers de :
- Registre de l'agriculture de :
- Opposabilité de la déclaration d'affectation aux créanciers dont les droits sont nés antérieurement au dépôt de la déclaration (*à cocher uniquement si l'option pour l'opposabilité aux créanciers antérieurs est exercée*) :

(1) Au registre de publicité légale (RCS, RM, registre spécial des agents commerciaux) auquel la personne est tenue de s'immatriculer pour son activité professionnelle.

Lorsque la personne est immatriculée à deux registres de publicité légale pour l'activité de l'EIRL (RM et RCS), à l'un ou l'autre des ces deux registres de publicité légale, selon son choix.

En l'absence d'immatriculation à un registre de publicité légale (par exemple, activités libérales, auto-entrepreneurs dispensés d'immatriculation), au registre tenu par le greffe du tribunal statuant en matière commerciale du lieu de l'établissement principal de la personne.

Pour les exploitants agricoles, au registre de l'agriculture tenu par la chambre d'agriculture.

II. – Etat descriptif des biens, droits, obligations, sûretés affectés à l'exercice de l'activité professionnelle (2)

A. – Eléments d'actif

FICHE signalétique (3)	DESCRIPTION (4)	VALEUR déclarée	SÛRETÉS (5) grevant le bien (le cas échéant)	DOCUMENTS à annexer (6)
A1	PART.INCORPORELLE FDS DE COMMERCE	59.825 €		
A2	PART CORPORELLE FDS DE COMMERCE	5.175 €		
A3				
...
Total		65.000 €		

B. – Eléments de passif

FICHE signalétique (3)	DESCRIPTION (7)	ENCOURS
B1	EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE	50.950 €
B2		
B3		
...
Total		50.950 €

Fait le : 10/01/2020

A : CHATEAUROUX

Signature de la personne



(2) Il s'agit :

– des biens, droits, obligations et sûretés dont bénéficie l'EIRL, nécessaires à son activité professionnelle. Ces éléments doivent être obligatoirement affectés, à l'exception des terres utilisées dans une exploitation agricole pour lesquelles l'affectation reste possible, mais n'est pas obligatoire.

Exemples :

- installations, biens d'équipements spécifiques ;
- droit de présentation de la clientèle (activité libérale, activité non commerciale) ;
- fonds de commerce, fonds artisanal, fonds agricole ;
- parts de société civile de moyens (SCM) ou de société civile professionnelle (SCP) ;
- des éléments que l'entrepreneur utilise dans le cadre de sa profession et qu'il décide d'affecter : il peut s'agir de biens à usage mixte (par exemple véhicules employés à titre professionnel et à titre personnel).

Attention ! Ne peuvent pas figurer dans le patrimoine affecté les éléments qui ne sont ni nécessaires ni utilisés pour l'exercice de l'activité professionnelle.

(3) Détail : voir fiche signalétique ci-dessous.

(4) Description : la description doit être sommaire : il y a lieu de globaliser les biens de même nature ou relevant d'un même ensemble dont la valeur unitaire n'excède pas 500 euros. La description doit préciser la localisation si le bien concerné est un bien immobilier.

(5) Préciser la nature des sûretés affectant le bien le cas échéant : gage, nantissement, hypothèque... et le montant de la créance garantie.

(6) Préciser lequel ou lesquels :

– si le bien affecté est d'une valeur unitaire supérieure à 30 000 euros (sauf liquidités), le bien doit faire l'objet d'une évaluation et le rapport d'évaluation remis par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes, l'association de gestion et de comptabilité ou le notaire (pour les biens immobiliers uniquement) doit être joint ;

– si le bien affecté est un bien commun ou indivis, l'accord du conjoint ou des coindivisaires doit être joint.

(7) Préciser s'il s'agit d'emprunts, de dettes de fournisseurs ou d'un passif de nature sociale ou fiscale.

Fiche signalétique par élément figurant dans le tableau II-A

Description (et localisation si bien immobilier) : bien (meuble, immeuble, liquidités...), droit (droit d'usage...), obligations (créance, avance et acompte versé sur commande...), sûreté bénéficiant à l'EIRL (caution, gage, nantissement, hypothèque... en faveur de l'EIRL).

Nature (élément détenu en pleine propriété, en nue-propiété ou en usufruit, bien indivis, bien commun...).

Qualité (élément neuf ou d'occasion...).

Quantité.

Valeur déclarée (8) :

A1

Nature :

Qualité :

Quantité :

Valeur déclarée TTC :

A2

Nature :

Qualité :

Quantité :

Valeur déclarée TTC :

A3

Nature :

Qualité :

Quantité :

Valeur déclarée TTC :

(8) Valeur vénale ou, en l'absence de marché, valeur d'utilité.

Pour les créances : indiquer le montant restant dû.

Pour les sûretés : indiquer le montant de l'engagement garanti.

Modèle de fiche signalétique par élément figurant dans le tableau II-B (9)

Détail de chaque emprunt (*né antérieurement au dépôt de la déclaration*) :

N° 1 :

Identité du créancier : **CAISSE D EPARGNE CHATEAUROUX CANTRELLE**

Encours restant dû : **50.950 Euros**

Terme prévu pour le remboursement : **sur 84 mois**

N° 2 :

Identité du créancier :

Encours restant dû :

Terme prévu pour le remboursement :

Détail des autres dettes (*nées antérieurement au dépôt de la déclaration*) :

Dettes fournisseurs :

Identité du créancier :

Montant dû :

Date d'échéance :

Dettes sociales :

Identité du créancier :

Nature de la dette :

Montant total dû :

Date d'échéance :

Dettes fiscales :

Identité du créancier :

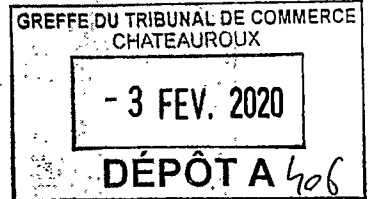
Nature de la dette :

Montant total dû :

Date d'échéance :

(9) A remplir uniquement si l'EIRL opte pour l'opposabilité de la déclaration d'affectation aux créanciers dont les droits sont nés antérieurement au dépôt de la déclaration d'affectation. Si l'EIRL exerce cette option, les créanciers antérieurs doivent recevoir une information individuelle par lettre recommandée avec accusé de réception, contenant certaines informations, parmi lesquelles une copie de la déclaration d'affectation (cf. articles R. 526-8 et D. 526-9 du Code de Commerce).

ACCORD DU CONJOINT



Je, soussignée Madame Isabelle DESVAUX née MERIENNE,

née le 30/01/1968 à MORTAIN (50)

Demeurant 5 rue de la Ronceraie 35120 DOL-DE-BRETAGNE

épouse de M. Ludovic DESVAUX,

relevant d'un régime matrimonial prévoyant une communauté de biens entre époux,
déclare, conformément à l'article L. 526-11 du code de commerce :

- donner mon accord à l'affectation par M. Ludovic DESVAUX,

entrepreneur individuel à responsabilité limitée exerçant sous la dénomination
EIRL DESVAUX LUDOVIC

du (des) bien(s) commun(s) suivant(s) à son activité professionnelle :

Fonds de commerce / part incorporelle 59.825 Euros

Fonds de commerce / part corporelle 5.175 Euros

Emprunt bancaire auprès de la Caisse d'Épargne ... 50.950 Euros

- avoir été informé(e) que les créanciers auxquels la déclaration d'affectation est opposable et dont les droits sont nés à l'occasion de l'exercice de l'activité professionnelle à laquelle un patrimoine comprenant le(s) bien(s) commun(s) susmentionné(s) est affecté ont pour seul gage général le patrimoine affecté ;
- avoir été informé(e) qu'un même bien commun ne peut entrer dans la composition que d'un seul patrimoine affecté.

Fait à Chateauroux

Le 24/01/2020

Signature de l'époux(se)

